

JE VEUX DEVENIR **PSYCHOLOGUE PARTENAIRE**

1

Je vérifie que je suis éligible

J'ai un numéro Adeli
Je suis diplômé(e) en
psychologie ET avant 2018
Si je suis éligible, je
dépose mon dossier sur
https://www.demarches-simplifiees.fr/
Mon dossier sera accenté

Mon dossier sera accepté ou refusé en fonction de mon éligibilité et du besoin sur le territoire concerné. 2

Je reçois des étudiants

Une fois mon dossier accepté, je figure dans la liste publique des psychologues partenaires. Je peux recevoir des étudiants orientés par leurs médecin peu importe leur université / école d'origine même si je n'ai pas encore signé ma convention.

3

Le SSU établit ma convention

Je suis contacté(e) par le SSU pour signer ma convention avec une université. Sous 2 à 3 semaines Le remboursement des séances réalisées dans le cadre du dispositif est garanti.



Je déclare mes séances

sur <u>mon espace</u>
<u>psychologue</u> et en
transmettant mes factures
à l'université.
Modèle disponible sur votre
espace "psychologue".



Je suis remboursé(e) par le SSU

Sous 30 jours à compter de la date de réception de la facturation par la SSU.

Une question?

Supportsantepsyetudiant@beta.gouv.fr



Validation sous 3 à 4 semaines

Pour des informations complémentaires, veuillez consulter notre <u>FAQ</u>.